

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi seize novembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du huit novembre deux mille dix-sept en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ÉCUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 20 H.

Étaient présents : Béatrice L'ÉCUYER, Alain BOUSSARD, Christiane ROUSSEL, Ludovic BOURDIN, Pascal DROGUEUX, Martine FRICK, Max GRANDISSON, Anne POTEAU.

Absent(s) excusé(s) : Bruno GUILLIER, Isabelle LARMURIER, Marie-Christine LEGESNE, Kévin MACÉ.

Absent(s) non excusé(s) : Éric MEKKAKIA.

Pouvoir(s) : Bruno GUILLIER à Béatrice L'ÉCUYER, Kévin MACÉ à Ludovic BOURDIN.

Conformément aux règles établies, Monsieur Alain BOUSSARD est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2017, a été adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### ***Deux points retirés à l'ordre du jour et un autre ajouté :***

Madame le Maire demande à pouvoir retirer deux points à l'ordre du jour et d'en ajouter un autre. Il s'agit de l'approbation du P.L.U. et de la mise en place de la prévention des risques pour les retraits. Pour l'ajout il s'agit du renouvellement des contrats d'assurances communales. Accord de l'ensemble des membres présents pour ajouter un point et en supprimer deux autres.

#### **Retrait de la délibération n° 880 27072017 01 portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) :**

Madame le Maire rappelle aux conseillers, que la délibération n° 880 27072017 01 en date du 27 juillet 2017, approuvait le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Toutefois, par courrier en date du 27 septembre 2017, reçu en Mairie le 03 octobre 2017, les services du contrôle de légalité de la Préfecture de Seine-et-Marne, se sont prononcés au regard de plusieurs observations, pour un retrait de la délibération n° 880 27072017 01 portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par deux voix Contre et huit voix Pour des présents et représentés, considérant que suite aux remarques des services du contrôle de légalité de la Préfecture de Seine-et-Marne, par courrier en date du 27 septembre 2017, reçu en Mairie le 03 octobre 2017, décide de retirer la délibération du Conseil Municipal n° 880 27072017 01 en date du 27 juillet 2017, portant sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

### **Mise en place du RIFSEEP annule et remplace la délibération N° 881 27072017 02 :**

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la mise en place du RIFSEEP, a été faite par délibération n° 881 27072017 02 en date du 27 juillet 2017. Néanmoins, la commission en charge du personnel communal, émettait une réserve concernant les modalités de maintien de l'IFSE en cas d'indisponibilité physique et notamment de la suspension de la prime dans les cas de congés maternité et accident du travail. Après accord de la commission en charge du personnel communal, ainsi qu'un nouvel avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, il est décidé à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, de modifier l'article 11 de la mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la Commune de VAUDOY EN BRIE comme suit.

### **ARTICLE 11 :**

#### **Modalités de maintien de l'IFSE en cas d'indisponibilité physique**

Le versement de l'indemnité est maintenu pendant les périodes de congés annuels ou autorisations exceptionnelles d'absence.

Le régime indemnitaire suit le sort du traitement en cas de : maladie ordinaire y compris accident de service, maladie professionnelle ou imputable au service. Il est maintenu intégralement pendant les congés pour maternité, paternité, adoption. Il est suspendu en cas de congé de longue durée ou de grave maladie.

La nouvelle délibération annulera et remplacera la n° 881 27072012 02. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une Abstention et neuf voix Pour des membres présents et représentés, adopte l'application de l'article 11 de la mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la Commune de VAUDOY EN BRIE.

### **Approbation du rapport de la C.L.E.C.T. :**

Madame le Maire rappelle que la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés) de la Communauté de Communes du Val Briard est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les Communes à chaque

transfert de compétence à la Communauté de Communes. Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la C.L.E.C.T., de définir les attributions de compensation qui correspondent au coût des compétences transférées. Madame le Maire indique que lors de la réunion en date du 20 septembre 2017, la C.L.E.C.T. a statué favorablement, à la majorité simple moins une abstention sur le rapport des compétences obligatoires portant sur :

- Développement économique
- Zones d'activité économique
- Tourisme
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Aménagement de l'espace

Madame le Maire donne lecture du rapport de la C.L.E.C.T. et invite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport. Vu le rapport d'évaluation des charges transférées adopté à la majorité simple moins une abstention par la C.L.E.C.T. du 20 septembre 2017. Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la C.L.E.C.T. du 20 septembre 2017, portant sur l'harmonisation des compétences obligatoires. Considérant que l'approbation de ce rapport permettra de définir les attributions de compensation définitives pour 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ; Approuve le contenu et les conclusions du rapport de la C.L.E.C.T. du Val Briard en date du 20 septembre 2017 portant sur l'harmonisation des compétences obligatoires.

### **Demande de subvention au titre de La DETR 2018 pour la mise en accessibilité de la ruelle à Flot :**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29. Vu la circulaire préfectorale du 05 juillet 2017 précisant les modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2018. Vu la nécessité de mettre en place une mise en accessibilité de la ruelle à Flot, afin d'avoir un accès sécurisé pour les enfants et leurs parents se rendant à l'école soit en voiture ou bien à pieds ; Considérant que le financement de ces travaux s'effectuera comme suit :

Accessibilité ruelle à Flot :

- coût estimatif H.T : 61 500 €
- subvention D.E.T.R : 30 750 €
- autofinancement : 30 750 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les travaux de mise en accessibilité de la ruelle à Flot
- d'approuver les plans de financements prévisionnels de ces travaux
- d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ; Adopte les travaux de mise en accessibilité de la ruelle à Flot. Approuve le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus. Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018.

### **Ajout du point à l'ordre du jour initial :**

### **Choix du prestataire pour les contrats d'assurances communales :**

Madame le Maire informe les membres du conseil, que les contrats des assurances communales souscrits auprès de la SMACL, arrivent à leur terme au 31 décembre 2017. Madame Martine FRICK en charge des contrats d'assurances communales, a procédé une étude auprès de trois assurances : SMACL (notre assureur actuel), MMA et GROUPAMA. Après lecture du rapport final du tableau des comparaisons entre ces trois assureurs concernant : la responsabilité civile, la protection fonctionnelle, dommages aux biens, la protection juridique et le parc automobile, il en ressort pour une année d'assurance, que c'est la SMACL qui présente les conditions les plus avantageuses. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ; Décide de confier à nouveau les contrats d'assurances communales à la SMACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une période de 4 ans, soit au terme du 31 décembre 2021.

### **Affaires diverses :**

### **Questions diverses :**

**Madame Béatrice L'ECUYER** fait part de son intention d'avoir recours au prestataire « CAMPAGNOL » pour la gestion du site internet de la Mairie, pour un coût annuel de 180 € T.T.C. Elle adresse un très grand merci à Kévin MACÉ, pour son dévouement pour la mise en place et la gestion du site internet actuel. L'ensemble des membres présents et représentés donne leur accord pour ce changement.

Elle donne lecture d'un courrier de l'Union des Maires 77, qui souhaite mettre en place un comité de pilotage de lutte contre l'habitat indigne. Ils recherchent un titulaire et un suppléant pour siéger à ce comité de pilotage.

Madame le Maire soumet aux conseillers que pour ce début d'année 2018, soit juste édité une double page pour présenter les vœux 2018, rappelant les divers travaux réalisés et à venir, d'y indiquer également les prochaines manifestations des associations. Le petit journal communal sera réalisé avant les congés d'été. Accord unanime des élus.

Elle donne les dates des invitations des communes pour leurs vœux. La liste sera adressée par mail à chaque conseiller.

Elle rappelle à chaque Président de commission de réfléchir au chiffrage de leurs projets 2018 et de les communiquer dès que possible à Isabelle LARMURIER.

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame Béatrice L'ÉCUYER lève la séance à 21 h 45.*

**Délibéré en séance les jour, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.**

<b>NOMS</b>	<b>PRÉNOMS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>L'ÉCUYER</b>	<b>Béatrice</b>		
<b>BOUSSARD</b>	<b>Alain</b>		
<b>GUILLIER</b>	<b>Bruno</b>	<b>B. L'ÉCUYER</b>	
<b>ROUSSEL</b>	<b>Christiane</b>		
<b>BOURDIN</b>	<b>Ludovic</b>		
<b>MACÉ</b>	<b>Kévin</b>	<b>L. BOURDIN</b>	
<b>DROGUEUX</b>	<b>Pascal</b>		
<b>LEGESNE</b>	<b>Marie-Christine</b>	<b>Absente</b>	
<b>GRANDISSON</b>	<b>Max</b>		
<b>FRICK</b>	<b>Martine</b>		
<b>MEKKAKIA</b>	<b>Éric</b>	<b>Absent</b>	
<b>POTEAU</b>	<b>Anne</b>		
<b>LARMURIER</b>	<b>Isabelle</b>	<b>Absente</b>	

## Liste des invitations aux vœux des Communes

- **Le Plessis Feu Aussoux** 22/12/2017 à 19h30
- **Rozay en Brie** 12/01/2018 à 19h00
- **La Houssaye en Brie** 13/01/2018 à 9h30
- **Courtomer** 13/01/2018 à 11h00
- **Vaudoy-en-Brie** 13/01/2017 à 18h00
- **Lumigny Nesles Ormeaux** 14/01/2018 à 11h00
- **Liverdy en Brie** 19/01/2018 à 19h00
- **Pécyc** 19/01/2018 à 19h00
- **Neufmoutiers en Brie** 20/01/2018 à 9h30
- **Bernay-Vilbert** 20/01/2018 à 18h30
- **Crèvecoeur-en-Brie** 26/01/2018 à 20h00
- **Com com Val Briard** 27/01/2018 à 9h30